

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax  
Province de Québec  
Canada**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue au Centre Communautaire, 10, rue de l'Église, Sainte-Sophie-d'Halifax, le 12 mars 2019, à 19 h.

Sont présents à cette séance :

Manon Lambert, conseillère siège #1  
Sylvain Laganière, conseiller siège #2  
Normand Provencher, conseiller siège #3  
Christian Daigle, conseiller siège #4  
Laurence Andrée Lavigne, conseillère siège #5  
Jean Goulet, conseiller siège #6

Formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

24-03-19  
Ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

25-03-19  
Procès-verbal  
12 février

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février tel que rédigé.

ADOPTÉ

26-03-19  
Comptes  
municipaux

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier :	26 938,59 \$
Compte à payer :	<u>40 399,56 \$</u>

Total des paiements	67 338,15 \$
---------------------	--------------

ADOPTÉ

27-03-19  
Achat  
abat-poussière

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une quantité approximative de 45 000 litres de chlorure de calcium liquide 35 % de la compagnie Somavrac c.c. au coût de 0,3350 \$/litre. (p.c. 02-32000-521)

ADOPTÉ

28-03-19  
Travaux  
Programme  
Nouveaux  
Horizons  
Espace Sophia

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a obtenu une aide financière de 15 942 \$ de la part d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour le projet « Amélioration des accès à l'Espace Sophia » ;

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour les travaux d'aménagement de la cage d'escalier de l'Espace Sophia à Groupe Construction DB au montant de 11 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉ

29-03-19  
Programme d'aide  
financière pour la  
préparation des  
municipalités  
locales aux  
sinistres  
Volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la Municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Ferdinand, Inverness, Villeroy, Saint-Pierre-Baptiste, Paroisse de Plessisville, Notre-Dame-de-Lourdes, Laurierville et Lyster pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la Municipalité autorise la directrice générale, Martine Bernier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉ

30-03-19  
Projet 2020-01  
Réfection de la  
Route du 2<sup>e</sup> Rang  
RIRL

Titre du projet : Projet 2020-01 - Réfection de la Route du 2<sup>e</sup> Rang

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de L'Érable a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

31-03-19  
Demande CPTAQ  
sentiers pédestres

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax désire aménager des sentiers pédestres sur une partie de sa propriété située en zone agricole;

ATTENDU QUE la demande se situe sur une partie du lot 1036 du cadastre Canton d'Halifax, en bordure du noyau villageois;

ATTENDU QUE la longueur des sentiers visée par la présente demande d'autorisation est de ± 1 800 mètres;

ATTENDU QUE le site visé par la présente demande possède un faible dénivelé tout en étant accessible facilement par le stationnement du terrain de balle;

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols de classe 5, selon la carte et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA), et ayant des contraintes de relief (T) et de pierrosité (P);

ATTENDU QU'il n'y a aucun impact négatif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car le projet vise l'aménagement de sentiers sécuritaires dans un boisé qui sera maintenu;

ATTENDU QU'il n'y aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande vise une faible emprise au sol et ne modifiera pas les usages agricoles et forestiers actuels;

ATTENDU QU'il n'y a pas de contrainte et d'effet résultant des lois et règlements en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale. Le bâtiment d'élevage le plus près se situe à environ 300 mètres de distance au nord-est;

ATTENDU QU'en raison de la demande, il n'y a pas d'autre emplacement disponible de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée en raison de l'usage agricole maintenu, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant;

ATTENDU QUE la demande n'aura pas d'effet néfaste sur la préservation pour l'agriculture, des ressources « eau » et « sol » sur le territoire de la municipalité et de la région;

ATTENDU QUE la nature de la demande ne crée pas d'impact négatif sur la constitution foncière pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande permettra d'améliorer les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la collectivité ayant une faible densité d'occupation du territoire par l'aménagement d'un sentier multifonctionnel accessible et sécuritaire pour les aînés et les familles, tel que prévu à la politique familiale et à la démarche « Municipalité amie des aînés »;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax présente une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aménagement de sentiers pédestres sur une partie de sa propriété située en zone agricole;

QUE la Municipalité autorise la directrice générale, Martine Bernier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'autorisation;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des frais applicables de 303 \$ à l'ordre du Ministre des Finances du Québec.

ADOPTÉ

32-03-19  
Commandite  
Soirée Hommage  
aux bénévoles

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax effectue une commandite de 75 \$ au Centre d'action bénévole de L'Érable pour la soirée « Hommage aux bénévoles » qui aura lieu le 11 avril 2019 au Complexe Hôtelier du Pré de Princeville ;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.  
(p.c. 02-11000-970)

ADOPTÉ

33-03-19  
Adoption  
Règl. 54-2019 –  
traitement des  
élus municipaux

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 12 février 2019 et qu'un avis de motion a été donné à la même séance ;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement présenté le 12 février 2019 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement numéro 54-2019 sur le traitement des élus, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 54-2019 sur le traitement des élus municipaux

ADOPTÉ

Avis de motion et  
dépôt projet  
Règl. 55-2019

AVIS DE MOTION est donné par Sylvain Laganière, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera soumis, pour adoption, le règlement 55-2019 déterminant les modalités d'affichage des avis publics municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

34-03-19  
Colmatage nids-  
de-poule par  
injection

ATTENDU la soumission présentée par la compagnie Nasco inc. en date du 6 mars 2019 pour le colmatage des nids-de-poule par infection ;

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour le colmatage des nids-de-poule par injection à la compagnie Nasco inc. pour un maximum de 3 jours de travail au coût approximatif de 4 620 \$/ jour plus taxes. Le paiement se fera aux taux unitaires prévus dans la soumission selon les quantités réellement exécutées.

ADOPTÉ

35-03-19  
Levée de  
la séance

Il est proposé par Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 25.

ADOPTÉ

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Marie-Claude Chouinard  
Mairesse

---

Martine Bernier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière